

## FONCTIONS PUBLIQUES – CGC 15-17 rue Beccaria – 75012 PARIS

01.44.70.65.90 01.44.70.65.99 e-mail: <u>ufcfp.cgc@wanadoo.fr</u>

http://www.fonctions-publiques-cgc.org

Paris, le 13 mars 2013

## Compte-rendu de la réunion relative aux négociations sur les rémunérations, les carrières et la rénovation statutaire dans les fonctions publiques

Les Fonctions Publiques CFE-CGC, représentées par Nathalie MAKARSKI et Estelle PIERNAS, ont participé à la réunion relative aux négociations en matière de rémunération, de carrières et de rénovation de l'architecture statutaire, qui s'est tenue le 12 mars 2013 à la DGAFP en présence notamment de Mme Colin, Directrice de cabinet de Mme la Ministre de la Fonction publique, Monsieur Lacoste, conseiller social et M. Verdier.

Force est de constater, que cette réunion s'inscrit dans la logique des précédentes : absence de dossier préparatoire, absence de prise en compte des revendications des OS.

Mme Colin a proposé aux OS trois champs de négociations :

- Les questions liées à la rémunération des agents de natures indiciaires et indemnitaires ;
- Les carrières, parcours professionnels, l'évolution des cadres statutaires et le développement de la mobilité ;
- L'action sociale.

Le rythme des négociations proposé est le suivant :

- Tous les deux ans, des propositions d'orientation seront faites en matière de rémunération, de carrières et d'action sociale et un rendez-vous annuel aurait lieu pour dresser un bilan à mi-parcours, et définir les ajustements.
- Une négociation tous les 5 ans consacrée à la modernisation de l'architecture statutaire dans les trois Fonctions publiques.

Par ailleurs, Mme Colin a annoncé que les problématiques qui seraient traitées dès maintenant sont :

- La grille indiciaire de la catégorie C avec pour échéance d'application le 1<sup>er</sup> janvier 2014;
- La refonte indemnitaire, avec la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire qui se substituera à la PFR et qui sera basé sur l'engagement collectif et individuel des agents auquel serait ajouté un critère relatif aux responsabilités exercées par ces derniers ;
- Le complément indemnitaire : avec une refonte du SFT et de l'indemnité de résidence.

S'agissant du décontingentement du 8<sup>ème</sup> échelon de la catégorie C, le projet de texte est à la validation de la direction du budget et sera présenté devant chaque conseil supérieur.

Les Fonctions Publiques CFE-CGC ont fait part de leur stupéfaction :

- Aucune des remarques faites en matière de cohérence de la grille indiciaire n'a été prise en compte pour former un réel parcours de carrière pour les agents. Il n'est pour l'heure rien prévu pour les catégories B et A en matière de revalorisation. Les Fonctions Publiques CFE-CGC ont donc tiré une nouvelle fois le signal d'alarme et ont rappelé l'urgence à agir pour toutes les catégories de personnel. Elles ont souligné qu'une réflexion globale devait être menée.
- S'agissant de la PFR, les Fonctions Publiques CFE-CGC ont souligné qu'avec sa suppression, nous savions ce que nous perdions mais que nous ignorions ce que nous gagnerons dans le cadre du nouveau régime indemnitaire.
- Aucune revalorisation du point d'indice n'est annoncée.

Enfin, Mme Colin a annoncé aux OS qu'une réflexion serait menée dans le cadre d'une mission confiée à une personnalité. Des questions de fond doivent être posées, entre autres quelle Fonction Publique à moyen terme ? Repenser l'architecture statutaire, faut-il garder les 3 catégories ? L'articulation des régimes indiciaire et indemnitaire ? Les niveaux de responsabilité ? Les statuts particuliers ?

Elle a enfin précisé que le sujet de l'augmentation du point d'indice n'était pas à l'ordre du jour.

Les Fonctions Publiques CFE-CGC restent mobilisées face à ces propositions qui ne peuvent les satisfaire, tant sur la forme que sur le fond !